

PRIVILEGE.



LIZABETH CHARLOTTE D'ORLEANS, Duchesse Douairiere de Lorraine & de Bar, Souveraine de Commercy, d'Euville, &c. A tous ceux qui ces Présentes verront,
SALUT : Notre aimé HENRY THOMAS, notre Imprimeur Ordinaire, résident à Commercy, Nous a très-humblement fait représenter qu'il desiroit imprimer & mettre en vente un Livre intitulé, DICTIONNAIRE OECONOMIQUE, avec un Supplément considérable en quatre Volumes *in folio*, enrichis d'un grand nombre de Figures en Tailles-douces, si notre bon plaisir étoit de lui en accorder le Privilége ; c'est pourquoi il Nous a très-humblement fait supplier de lui accorder nos Lettres sur ce nécessaires : A quoi inclinant favorablement, & étant informée que ce Livre ne contient rien que de bon & d'utile au Public, ayant été examiné par ordre de notre très cher & fidèle Chancelier, Nous avons permis & permettons par ces Présentes audit HENRY THOMAS, d'imprimer seul, pendant l'espace de quinze ans, ledit Livre intitulé DICTIONNAIRE OECONOMIQUE, à condition que l'Impression s'en fera sur bon Papier, & en beaux Caractères, & qu'il en remettra un Exemplaire en notre Bibliothèque, & un autre dans celle de notre très-cher & fidèle Chancelier le Sieur Comte de Gitecourt. Voulons qu'en mettant au commencement ou à la fin dudit Livre la Copie au long des Présentes, foy y soit ajoutée comme à l'Original. Si DONNONS EN MANDEMENT à nos très-chers & fidèles les Président, Conseillers & Gens tenans notre Cour Souveraine, & à tous autres qu'il appartiendra, que du contenu ès Présentes & de tout leur effet, ils faillent, souffrent & laissent jouir & user ledit THOMAS pleinement & paisiblement, cessant, & faisant cesser tous troubles & empêchemens contraires : CAR AINSI Nous PLAÎT. En foy de quoi Nous avons aux Présentes signées de notre main, & à icelles fait apposer notre Scel secret. DONNÉ en notre Ville de Commercy le deuxième Août mil sept cent quarante.

ELIZABETH CHARLOTTE.

Par Son Altesse Royale, POIROT.

Registrata, BOUCHOT.